Image not found or type unknown

l'employeur bénéficie de quel délais pour payer ses salariés

Par **Largodu45**, le **05/03/2021** à **11:42**

Bonjour,

J'ai intégré une nnouvelle entreprise le 01/02/2021. A ce jour je n'ai reçu aucun bulletin de salaire et aucune paie.

Quel délais, mon employeur a t il pour me payer ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/03/2021** à **11:48**

Bonjour,

Puisque les deux ont sensiblement le même thème, il aurait mieux valu poursuivre ce sujet...

L'employeur doit payer le salaire une fois par mois à date fixe, la date peut être précisée au contrat de travail...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés